

PAYS HÔTE



Paris, le 11 août 2024

COMMUNIQUE DE PRESSE

DISPOSITIF DE SÉCURISATION MIS EN PLACE POUR LA CÉRÉMONIE DE CLÔTURE DES JEUX OLYMPIQUES

DIMANCHE 11 AOÛT AU STADE DE FRANCE A SAINT-DENIS

La cérémonie de clôture des Jeux Olympiques aura lieu au stade de France à compter de 21h dimanche 11 août 2024. Environ 80000 spectateurs sont attendus.

Accès au Stade de France :

Les portes du Stade de France ouvriront à 18h. Veillez à vous présenter aux portes d'accès avec avance.

Différentes modalités d'accès en transport en commun permettent de rejoindre le Stade de France :

- Est / Sud-Est du Stade : emprunter le **RER B** direction « Mitry-Claye » jusqu'à la station « La Plaine – Stade de France » ou la ligne de **métro 12** direction « Mairie d'Aubervilliers » jusqu'à la station « Front populaire ».
- Nord du Stade : emprunter la ligne de **métro 13** direction « Saint-Denis Université » jusqu'à la station « Saint-Denis – Porte de Paris » ou la **ligne H** sortie Saint-Denis porte de Paris
- Sud-Ouest du Stade : emprunter le **RER D** direction « Creil » jusqu'à la station « Stade de France – Saint-Denis » ou la **ligne 14** station « Saint-Denis Pleyel ».

Il est conseillé de se tenir informé en temps réel des recommandations émises par les transporteurs pour rejoindre le Stade, depuis les gares.

Les horaires des derniers métros et RER sont consultables en direct sur les sites de la RATP, de la SNCF, par IDFM et annoncés par le Stade de France.

Au retour, en direction de Paris, le dernier métro partira à 01h40 de la station Saint-Denis porte de Paris (de **métro 13**), à 01h36 de la station Saint-Denis Pleyel (**ligne 14**), à 00h56 au départ de La Plaine Stade de France (**RER B**), à 00h59 au départ de Stade de France Saint-Denis (**RER D**).



Dispositif de sécurité :

Pendant toute la durée de cet évènement, les services de la préfecture de Police sont mobilisés aux côtés des spectateurs français et étrangers, pour garantir leur sécurité et le bon déroulement des festivités. Un dispositif de sécurisation et d'anti-délinquance est mis en place aux abords du stade, ainsi que dans les gares et transports en commun, et plus généralement sur l'ensemble du territoire de l'agglomération, notamment à proximité des lieux festifs (restaurants et débits de boissons).

Les personnes ont l'obligation, pour accéder par les points de pré-filtrage et de filtrage ou circuler à l'intérieur du périmètre de protection mis en place autour du stade (carte 1), de se soumettre, à la demande des agents autorisés, à l'inspection visuelle des bagages et à leur fouille, à des palpations de sécurité ainsi qu'à la visite de leur véhicule.

Les personnes qui, pour des raisons professionnelles, de résidence ou familiales, doivent accéder à l'intérieur du périmètre de protection et y circuler, sont invitées à se signaler auprès de l'autorité de police sur place.

Dans le périmètre institué par arrêté préfectoral autour du Stade de France, sont interdits :

- Les rassemblements de nature revendicative ;
- Le port, le transport et l'utilisation des artifices de divertissement, des articles pyrotechniques, des armes à feu, y compris factices, et des munitions, ainsi que de tous objets susceptibles de constituer une arme ou pouvant servir de projectile présentant un danger pour la sécurité des personnes et des biens ;
- L'accès des animaux dangereux ;

Un arrêté préfectoral autorise la captation, l'enregistrement et la transmission d'images au moyen de caméras installées sur des aéronefs, afin d'assurer la prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens, la sécurité des rassemblements, la prévention des actes de terrorisme et la régulation des flux de transport (2024-01014 et 2024-01182).

Recommandations pour le public

Il est recommandé aux personnes qui se rendent au Stade de France:

- d'anticiper leur arrivée, de planifier leurs déplacements et le trajet retour ;
- de se présenter aux points de pré-filtrage pour accéder aux zones sécurisées, de faciliter les contrôles ;
- d'éviter de transporter des sacs et bagages ;
- de ne pas transporter d'objets interdits ou dangereux ;
- de rester attentives aux annonces faites par la préfecture de police, notamment via son compte Twitter (@prefpolice, <http://twitter.com/prefpolice>), pour recevoir en temps réel les informations diffusées.

Contact presse préfecture de Police

Mail : ppcom@interieur.gouv.fr

www.prefecturedepolice.paris



Carte 1: périmètre de protection

